

Ainsi vont les...

74
AssMat

N° 3 - Octobre 2009

Le Conseil Général de Haute-Savoie recherche des familles d'accueil pour des enfants de 0 à 18 ans.

Assistant(e) Familial(e) et Assistant(e) Maternel(le) deux métiers différents !

Depuis la loi du 27 juin 2005, l'assistant(e) familial(e) est la personne qui moyennant rémunération accueille de façon permanente (24h/24h) des mineurs et des jeunes majeurs à son domicile pour une durée de quelques jours à plusieurs années.

La spécificité de ce métier est qu'il engage l'ensemble de la famille. C'est la raison pour laquelle l'appellation "famille d'accueil" est communément utilisée.

Le rôle de la famille d'accueil est d'aider l'enfant à grandir, lui apporter la sécurité, l'affection et les conditions matérielles nécessaires à son épanouissement tout en lui permettant de conserver un lien avec sa famille.

L'assistant(e) familial(e) embauché par le CG de la Haute Savoie est un salarié non titulaire de la fonction publique territoriale. Un contrat de travail (C.D.I.) régit les relations entre l'employeur et l'assistant(e) familial(e).

Une rémunération mensualisée (pour un enfant 1221,57 € brut) auquel s'ajoute les indemnités d'entretien (d'un montant de 11,60 € par jour de présence) accompagnée de droits sociaux (ex ; congés) est prévue. Le nombre d'enfants pouvant être accueillis est limité à trois.

Une formation (obligatoire) à la charge de l'employeur visant à une meilleure qualification est organisée et

prépare au diplôme d'état d'assistant familial.

Les enfants confiés aux assistants familiaux sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de décisions judiciaires ou administratives suite à une demande des parents quand « leur santé, leur sécurité, leur moralité ou les conditions de leur éducation sont gravement compromises » (art.375 du code civil). Comment exercer le métier d'assistant(e) familial(e) ?

Le Conseil Général recrute des personnes en possession de l'agrément d'assistant familial délivré par le service de la Protection Maternelle Infantile et après entretien avec les professionnels (travailleurs sociaux, psychologues) du service assistants familiaux.

Pour toute information, prenez contact avec :

Direction de la Protection de l'Enfance

Service Assistants familiaux

12, Avenue de Chevènes ANNECY

Tél : 04 50 33 52 47

E-mail : dpe@cg74.fr

Un nouveau site pour les parents et les assistants maternels.



Afin de faciliter aux parents la recherche d'un mode de d'accueil; le site de la CAF www.mon-enfant.fr, propose l'accès à toutes les informations nécessaires : listes des structures, tarifs...

Le Conseil Général en a informé par courrier tous les assistants maternels afin qu'ils puissent y être référencés, s'ils le souhaitent.

Dans ce numéro 3 de "Ainsi vont les **assmat 74**", vous retrouverez des informations relatives à votre profession, des actualités de saison, mais aussi des propositions d'activités.

Si vous souhaitez contribuer à la rédaction de ce journal, n'hésitez à nous contacter.

Nous restons toujours attentifs à vos observations : journal.assmat@cg74.fr

"Ainsi vont... les AssMat74" est disponible dans les Pôles Médico-Sociaux, les Relais Assistants Maternels et également sur le site du Conseil Général. <http://www.cg74.fr>
CG 74 > Particuliers > Des aides pour les particuliers.

Le comité de rédaction

- ✓ Florence COLLIGNON, GRAPPEN/ Farandole
- ✓ Catherine COULBAULT, Puéricultrice coordinatrice PMI Conseil Général 74
- ✓ Paule DUBOULOZ, Vice-Présidente CAF
- ✓ Jacqueline HOMINAL, Coordinatrice Petite Enfance Mairie de GAILLARD
- ✓ Marc JULIEN-PERRIN, Président UDAF
- ✓ Dr Agnès LACASSIE-DECHOSAL, Médecin départemental de PMI Conseil Général 74
- ✓ Nathalie RIBES, Animatrice RAM Mairie de Seynod
- ✓ Brigitte SAN GIORGIO, Chef de service Petite Enfance ANNECY-LE-VIEUX

Edité à 5000 exemplaires
Impression : Conseil Général 74



L'épreuve professionnelle N°1

"Prise en charge de l'enfant à domicile"

L'épreuve professionnelle n°1 "Prise en charge de l'enfant à domicile", n'est pas le CAP petite enfance !

Les assistants maternels sont soumis depuis le 1er janvier 2007 à 120 heures de formation.

Pour valider cette formation*, les assistants maternels ont l'obligation de présenter l'épreuve professionnelle n°1 du CAP Petite Enfance, une fois terminés tous les stages.

Le Service PMI du Conseil Général exigera** lors du renouvellement d'agrément des Assistants Maternels (au bout de cinq ans), les documents suivants :

- L'attestation de la formation de 120 heures obligatoires.
- Le document attestant du passage à l'épreuve de l'Unité 1 (EP1) du CAP Petite Enfance.



L'examen

L'épreuve permet d'évaluer les compétences requises pour l'exercice aux fonctions d'Assistant Maternel, de l'accueil de la petite enfance au domicile privée :

- Identifier les besoins de l'enfant (dans le contexte professionnel du domicile).
- S'adapter à une situation non prévue.
- Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort de l'enfant.
- Assurer la prévention et la sécurité.
- Contribuer au développement et à la socialisation de l'enfant :
 1. Mettre en place une activité ludique pour un enfant,
 2. Contribuer à l'acquisition du langage, de la motricité et à la construction des relations sociales
 3. Contribuer au développement psycho-affectif de l'enfant.

L'Education Nationale est l'organisme habilité à organiser et faire passer les épreuves. Les

assistants maternels doivent s'inscrire en candidat libre, dans les délais impartis, auprès de l'Inspection Académique 74.

La session d'examen se déroule dans le courant du mois de Juin, dans le département. L'épreuve est en deux parties : une partie écrite, notée sur 20, d'une durée de 1h30, et une partie orale, notée sur 60, d'une durée de 45mn au maximum, (la moyenne est ramenée sur une note globale sur 20).

L'épreuve n°1 n'est qu'une partie du CAP PE. La globalité de l'examen CAP petite enfance est composée de plusieurs unités***, donnant lieu au total, à six épreuves (EG ou EP) :

Trois unités générales (UG):

EG1 : Français et histoire-géographie

EG2 : Mathématiques-sciences

EG3 : Education physique et sportive

Trois unités professionnelles (UP):

EP1 : "Prise en charge de l'enfant à domicile"

EP2 : "Accompagnement éducatif de l'enfant"

EP3 : "Techniques de services à l'utilisateur"

La réussite à l'épreuve EP1 (note au dessus de la moyenne) ne valide pas la globalité du CAP petite enfance.

L'obtention d'une note en dessous de la moyenne ne sanctionne pas directement la pratique d'accueil des Assistants Maternels.

Pourquoi cette épreuve ?

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucune certification officielle d'Assistant Maternel.

Cette obligation se situe dans le cadre d'une démarche de valorisation du métier. Et permet d'évaluer de manière plus précise et uniforme, le contenu de la formation dispensée.

* En référence à l'article n°2 de l'Arrêté du 30 Août 2006 relatif à la formation des Assistants maternels

** En référence à l'article D421-21 du décret n°2006-1153 du 14 Septembre 2006.

***En référence à l'arrête du 22 Novembre 2007 modifiant l'arrête du 25 février 2005 définissant les modalités de CAP petite enfance.

L'hiver arrive : Les conseils de saison !

L'hygiène : une priorité !

Ce sont des gestes du quotidien qui permettent de maintenir les enfants et les adultes en bonne santé en les protégeant contre les maladies.

Durée de vie d'un germe :

De quelques minutes à plusieurs heures

- Bronchiolite : 30 mn sur les mains, 6 heures sur les vêtements
- Grippe : 24 à 48h sur une surface lisse, 9 à 12h sur des vêtements, du tissu, du papier
- Rotavirus (gastro-entérite) : 15 jours

Le système immunitaire :

Particularité du nourrisson (0 à 2 ans), de l'enfant : système immunitaire immature donc plus sensible aux germes.

Modes de transmission :

- Aéroportés (air vicié)
- Gouttelettes (éternuement 500 à 2000 gouttelettes à 170 km/h, toux = 320km/h)
- Manu portés (mains salies)
- Contact (poignées de porte, vêtements, objets...)
- 80% des germes véhiculés par les mains.

Prévention au domicile de l'assistant maternel :

- Se laver les mains avant et après tout contact avec l'enfant
- En cas d'enfant malade, protéger ses vêtements avec une couche coton, serviette éponge, réservé à l'enfant
- Port d'un masque simple si l'assistant ou une personne de son entourage est malade
- Nettoyage et désinfection quotidienne des jouets et des objets autour de BB : matelas à langer, tapis de jeux, sucette.



MEMO

Que dois-je faire face à un enfant qui a de la fièvre ?

Conseil N° 1 : La fièvre, cela se vérifie !

Il faut la prendre avec un thermomètre pour évaluer avec précision la situation

Conseil N° 2 : La fièvre est un symptôme fréquent chez l'enfant, elle fait partie des moyens normaux de lutte contre les infections. Il n'y a donc pas lieu de s'affoler mais il faut porter une attention particulière aux enfants de moins de 6 mois chez lesquels une fièvre doit toujours déclencher une consultation médicale.

Conseil N° 3 : Des gestes simples permettent d'améliorer le confort de l'enfant :

- Faire boire souvent l'enfant
- Ne pas surchauffer votre appartement ou votre maison
- Enlever les couvertures et les vêtements superflus.

Conseil N° 4 : Ce qui ne se fait plus !

Des études ont montré que les bains n'ont qu'un effet modeste et transitoire, et peuvent majorer l'inconfort de l'enfant.

Les gestes de chacun font la santé de tous !



GRIPPE A (Virus H1N1)

Tous les conseils de prévention cités ci-dessus s'appliquent bien évidemment également à la Grippe A. Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur le site internet :

[http:// www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

un numéro de téléphone "Pandémie grippale"

(0) 825 302 302 (0,15€/min)

Une fiche technique "**Conduite à tenir en cas de grippe A (H1N1) Assistant maternel**" est également disponible auprès des RAM et des professionnels de la mission "assistant maternel", du pôle médico-social de votre secteur.

A lire, à voir, à écouter...

75 chansons, comptines et jeux de doigts

Hélène Bohy & Agnès Chaumie,
Edition Enfance et musique,
Janvier 1999.
Boîtier cristal, livret avec paroles - 23 €



Le répertoire indispensable pour les tout-petits. Aux voix, guitare et petites percussions, Hélène Bohy et Agnès Chaumie accompagnent tour à tour, l'enfant dans une atmosphère musicale douce et sensible.

La compilation des crèches

Edition enfance et musique
Digipack cartonné sans livret - 19,90 €



Une sélection de 35 chansons, comptines, berceuses et jeux de doigt pour les enfants de la naissance à 3 ans, pour la petite enfance. Une compilation qui permettra aux adultes de se remémorer des mélodies de leur propre enfance...

Vous pouvez écouter des extraits de ces CD directement sur le site :

<http://www.enfancemusique.com>

Vous y trouvez d'autres CD, pour les plus grands, et des enregistrements thématiques (histoires, contes, musique du monde, jazz...etc).

A pas de velours

Edition Didier jeunesse,
Collection Comptines d'ici,
Mars 2007.
Livre-disque 23.5 €,



28 berceuses, traditionnelles ou écrites par des chanteurs d'aujourd'hui, sélectionnées par Yves Prual et présentées par Anne H. Bustarret, pour donner envie aux adultes de partager de jolis moments d'émotion avec les enfants. Sur le CD, on retrouve des voix mêlées d'enfants et d'adultes dans une ambiance chaude et naturelle.

A faire...

Création d'un sac à malice

A l'initiative des responsables des Relais Assistants Maternelles du Pays d'Alby, de la ville de Seynod et du canton de Rumilly, des soirées professionnelles de création se sont mises en place pour les assistants maternels, sur le thème "fabrication de jeux pour le jeune enfant".



Les objectifs :

Permettre la rencontre entre professionnels, se questionner sur sa pratique quotidienne et sur les propositions de jeux faites à l'enfant, mettre en commun des compétences, réaliser soi-même ses propres outils de travail et renforcer la confiance en soi.

Les animatrices ont proposé à un groupe d'une vingtaine d'assistantes maternelles, la fabrication de 7 jeux simples destinés aux enfants accueillis.

Cette activité est basée sur l'utilisation de matériel de récupération. Chaque jeu a fait l'objet d'une fiche technique détaillant toutes les consignes de réalisation en tenant compte des normes de sécurité requises.

Tous ces "trésors" se sont retrouvés dans le sac à malice.

Des rencontres innovantes et positives :

Les assistants maternels ont exprimé un grand enthousiasme à créer et personnaliser ces jeux, dans un climat convivial. Un projet original auquel s'est associé l'entreprise Vulli en offrant à chaque participant un jouet qui a complété le contenu du sac à malice.

Sans doute d'autres rencontres créatives à venir en 2010...

La poignée à ruban

Principaux intérêts du jeu :

- Favoriser les découvertes tactiles et sensorielles
- Développer la motricité fine par la préhension manuelle et la motricité semi-globale par le mouvement du bras
- Améliorer la concentration et la coordination des gestes.



A l'attention : des enfants de 6 mois – 3 ans

Matériel utilisé : Anneau de rideau ou bois et 5 rubans satin colorés (diamètre minimum = 8cm)

Temps nécessaire : 30 minutes.

Fabrication : Nouer fermement et juxtaposer les rubans de satin sur l'anneau.

Consignes de sécurité : Ré-évaluer régulièrement l'état du jeu notamment l'effilochage des rubans et la qualité de l'anneau.